

École de la Chanterelle

Conseil d'établissement

Séance ordinaire du 29 janvier 2018
19 h

Procès-verbal

Sont présents :

Poste	Nom	Groupe représenté	Est absent :
1-	François Boudreault	Représentant des parents	nt :
2-	Tania Gendron	Représentante des parents	
3-	Carolyne Langevin	Représentante des parents	
4-	Vicky Rioux	Représentante des parents	
5-	Julie Sarrasin	Représentante des parents	
1-	Ginette Dion	Responsable du service de garde	
2-	Janie Dufour-Vachon	Enseignante	
3-	Nancy Hovington	Représentante du personnel de soutien	
4-	Carolyne Jacques	Enseignante	
5-	Nancy Ouellet	Enseignante	

Sont également présents à la table du conseil :

Maude Laflamme	Directrice par intérim de l'école
Alexandre Pelchat	Directeur adjoint

1.	Mot de bienvenue et présentation de la direction
	Madame Laflamme souhaite la bienvenue aux membres et se présente.
2.	Lecture et adoption de l'ordre du jour
	L'ordre du jour est lu par M ^{me} Laflamme.
005-CE 17/18-17	Proposition de l'adoption de l'ordre du jour par _____. Proposition adoptée à l'unanimité.
3.	Suivi et adoption du procès-verbal de la réunion du 4 décembre 2017
	Présentation du procès-verbal par M ^{me} Laflamme.
005-CE 17/18-18	_____ propose l'adoption du procès-verbal. Proposition adoptée à l'unanimité.
4.	Transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements et dépôt d'un plan de déploiement

Mme Laflamme présente les sommes reçues relativement aux mesures dédiées et protégées ainsi que le plan de déploiement prévu pour l'utilisation de ces sommes.

Attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements et du dépôt d'un plan de déploiement

PRÉAMBULE

Conformément à l'article 473.1 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3), le ministre peut prescrire que certaines mesures budgétaires soient destinées à un transfert vers le budget des établissements d'enseignement. La liste de ces mesures se trouve à l'annexe P des Règles budgétaires amendées de fonctionnement des commissions scolaires pour l'année scolaire 2017-2018.

L'Annexe R de ces Règles budgétaires amendées prescrit que les conseils d'établissements doivent adopter une résolution confirmant que les sommes des mesures dédiées et protégées ont bien été allouées aux établissements concernés et y joindre le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures.

RÉSOLUTION

Le conseil d'établissement de l'école La Chanterelle confirme que les ressources financières alloués par la Commission scolaire de La Capitale, tel que détaillé dans le document joint à la présente résolution, ont été reçues et utilisées conformément aux fins prévues.

Le conseil d'établissement confirme également que le plan de déploiement lié à l'ajout de ressources découlant des nouvelles mesures lui a été présenté et qu'il est informé qu'une utilisation de ces allocations à des fins non prévues pourra faire l'objet d'une récupération de la part du Ministère.

IL EST PROPOSÉ par _____, appuyé par _____, l'adoption de l'attestation du transfert des sommes relatives aux mesures dédiées et protégées pour les établissements.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

005-CE
17/18-19

Consultation portant sur les objectifs et principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués aux unités administratives ainsi que la répartition des services éducatifs complémentaires.

Considérant qu'en vertu de l'article 78 de la *Loi sur l'instruction publique*, la Commission scolaire de la Capitale a demandé l'avis du conseil d'établissement de La chanterelle sur les objectifs et principes de répartition des ressources et critères servant à déterminer les montants alloués aux unités administratives ainsi que la répartition des services éducatifs complémentaires.;

005-CE
17/18-20

Considérant la présentation de la consultation faite par Maude Laflamme;

Considérant les avis et commentaires qui ont été formulés par les membres du conseil d'établissement de La Chanterelle;

Sur proposition de _____ il est résolu à (l'unanimité ou à la majorité);

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE à la proposition soumise à la consultation des conseils d'établissement par la Commission scolaire de la Capitale avec les commentaires suivants :

(commentaires, si nécessaire)

6. Critères de sélection du directeur d'école

Présentation du document pour les critères de sélection du directeur d'école.

005-CE
17/18-21

Le conseil d'établissement n'a aucun commentaire à émettre.

Adopté à l'unanimité.

7. Accueil des futurs élèves de maternelle et 22 juin-changements à l'horaire

005-CE
17/18-22

Il est proposé de faire l'accueil des nouveaux élèves de la maternelle le vendredi 8 juin. Le service de garde sera ouvert pour les élèves qui le fréquentent habituellement.

L'équipe-école propose de faire un horaire continu le 22 juin pour la fête de fin d'année. Les classes se termineront à 13h30 pour le primaire et....

Adopté à l'unanimité.

8. Temps d'enseignement des spécialités

005-CE
17/18-23

Les membres ont reçu la proposition de l'équipe-école.

Maternelle : Statu quo 1 h éducation physique

1^{er} cycle : Statu quo 2 h anglais
3 h musique
4 h éducation physique

2^e cycle : Statu quo 2.5 h anglais
2.5 h musique
4 h éducation physique

5^e année : Statu quo 2.5 h anglais
2.5 h musique
4 h éducation physique

6^e année : Statu quo 3 h (2 spécialités à déterminer)
2 h musique
4 h éducation physique

Proposition adoptée à l'unanimité.

9. Date de l'activité reconnaissance

005-CE
17/18-24

La date proposée serait le jeudi 14 juin.

Adopté à l'unanimité.

10. Contenus en orientation scolaire et professionnelle

005-CE 17/18-25	<p>M. Pelchat présente les contenus obligatoires en orientation. Suite à Levée de l'assemblée</p> <p>COPI du 3e cycle du primaire. Il présente le déploiement prévu pour l'année 2017-2018 <u>à l'accompagnement offert par les enseignants</u> scolaires. Le conseil d'établissement sera avisé de l'état des travaux.</p>	
11.	<p>À l'école, on bouge au cube! Adoptée à l'unanimité.</p> <p>M. Alexandre informe les membres du conseil des travaux du comité. L'école a reçu le matériel du cube Force 4 et en profitera pour faire un dévoilement lors d'un rassemblement.</p>	Nancy Ouell et, secrétaire de la réunion.
12.	<p>Subvention reçue « Sorties culturelles scolaires »</p> <p>À la suite des demandes d'aide financière faite par le directeur adjoint, nous avons reçu une subvention pour financer certaines sorties culturelles à l'école.</p> <p>Il est proposé par M. Pelchat de convenir avec l'équipe-école d'une activité scientifique destinée à toute l'école pour l'utilisation de cette subvention. L'activité aurait lieu cette année.</p> <p>Les membres s'entendent pour l'organisation d'une activité scientifique par degré ou pour toute l'école.</p> <p>M^{me} Laflamme enverra un courriel à tous les membres lorsque l'activité sera confirmée.</p>	Maud Laflamme Carolynne Langevin
13.	<p>Service de garde</p>	Date Directrice par intérim
14.	<p>Parole à la représentante au comité de parents</p>	Présidente
15.	<p>Courrier : formation sur le Plan d'engagement vers la réussite (PEVR) et le projet éducatif</p>	